



CHARTRE QUALITE

de l'association " France Port à Sec »

Un «Port à Sec » est un emplacement terrestre destiné à accueillir les bateaux en dehors de leurs périodes de navigation, tout en offrant une disponibilité maximale aux plaisanciers. Ces derniers peuvent ainsi conserver une utilisation régulière de leur bateau.

Ce "port" doit être situé à proximité d'une zone de mise à l'eau, celle-ci devant être effectuée, à la demande, dans des délais courts.

La notion de Port à Sec correspond au stationnement à terre dans le cadre d'un service « portuaire », c'est-à-dire d'un service permettant de naviguer, de manière permanente ou saisonnière, à partir de ce stationnement terrestre. Ce service de manutention est assuré par un professionnel et rémunéré en tant que tel. C'est la notion de service de navigation à partir du Port à Sec qui fait la différence avec les stockages à terre « inertes », que sont les hivernages ou les périodes d'immobilisation des bateaux (mise en vente, travaux, absences prolongées...) Source : guide des Ports à sec édité par Atout France en liaison avec la FIN et La FFPP notamment.

Dans le but de proposer aux plaisanciers un véritable réseau de Port à Sec, il est utile de définir un niveau de qualité de référence qui implique un standard minimum d'équipements et de services offerts aux plaisanciers.

Les services supplémentaires proposés par certains membres pourront être mis en valeur par une classification.

Ces éléments sont définis dans la "Charte Qualité" ainsi énoncée dans ses différents paragraphes :

« France Port A Sec »

ZA de la Loire 44360 CORDEMAIS

(Association Loi 1901 n° 00442031517)

contact@france-portasec.fr - www.france-portasec.fr

1) Standards du Service « Port à Sec » :

- A l'image des ports à flots : un véritable service portuaire :

- Le contrat est annuel ou saisonnier, comprenant un emplacement et un forfait de manutentions réalisable à la demande.
- Le préavis demandé aux plaisanciers pour l'utilisation à flot de leur bateau doit être en adéquation avec le type de navigation effectuée par les plaisanciers du port. (- de 12h pour des navigations à la journée, - de 48h pour des navigations sur plusieurs jours).
- L'utilisation à flot de leur bateau par les plaisanciers doit être possible quel que soit le jour de la semaine, soit par une ouverture 7j/7j du site, soit par la présence d'une solution d'attente à flot.
- Un rinçage de la carène est effectué à chaque sortie d'eau.
- L'eau, l'électricité et des sanitaires sont facilement accessible aux plaisanciers sur le site ou à proximité immédiate.
- Le libre accès des propriétaires à leur bateau doit être possible à tout moment.

- Moyens utilisés et responsabilités :

- **Manutentions** : Les sorties d'eau et les mises à l'eau sont réalisées avec un engin professionnel et en bon état, adapté au poids et aux dimensions du bateau transporté. Ces manutentions sont sous l'entière responsabilité de l'exploitant du site qui est assuré pour l'exercice de ce métier, sauf cas de force majeure.
- **Calage des bateaux** : Le calage est réalisé par du matériel professionnel et en bon état appartenant au site. La qualité et la fiabilité de ce calage est de la responsabilité de l'exploitant du site, sauf cas de force majeure.
- **Rinçage, nettoyage, carénages** : ces opérations sont effectuées, selon leurs spécificités en matière de pollution, sur une zone adaptée répondant aux normes environnementales en vigueur.
- **Stockage** : Le port à sec est clôturé, le stationnement des bateaux est organisé de manière professionnelle assurant l'accès des plaisanciers à leur bateau en toute sécurité.

- Tarification :

Le service « Port à Sec » est proposé au "forfait", sachant que les frais de stockage sur site et de manutentions sont calculés en fonction des caractéristiques techniques de chaque bateau.

- Règlement intérieur :

L'entreprise a un règlement intérieur qui précise les conditions de vente et d'utilisation des produits et services et qui définit les garanties et responsabilités de l'entreprise. Ce règlement interne, ainsi que les jours et heures d'ouverture du site sont affichés.

« France Port A Sec »

ZA de la Loire 44360 CORDEMAIS

(Association Loi 1901 n° 00442031517)

contact@france-portasec.fr - www.france-portasec.fr

2) Compléments aux standards

- Organisation du site :

A l'image d'un port à flot, les mêmes services peuvent être proposés pour le confort d'utilisation du plaisancier :

- **Sécurité** : accessibilité contrôlée (vidéosurveillance, digicode ou autre).
- **Zone technique** : Emplacement réservé pour les bateaux où sont réalisés des travaux relativement importants de manière à "protéger" les autres bateaux des poussières et autres nuisances.
- **Météo** : Affichage des prévisions
- **Marrées** : affichage des prévisions
- **Connexion Internet, Wifi...**

- Services divers :

D'autres modes de stationnement peuvent également être proposés sur place tels que :

- **Hivernage** : Le service "Hivernage" peut comprendre les manutentions de sortie d'eau et de mise à l'eau, le nettoyage de la carène à la sortie d'eau, le calage, l'emplacement sur terre plein pour une durée variable, ainsi que l'eau et l'électricité sur le terre-plein pour travaux d'entretien courant.
- **Carénage** : Le service "Carénage" peut comprendre les manutentions de sorties et de mise à l'eau, le calage sur une aire de carénage pour une courte durée, ainsi que la mise à disposition de branchements d'eau et d'électricité.

Tout autres services pouvant être apportés au plaisancier peut être proposés tels que :

- **Maintenance** : Mécanique, électricité, réparation polyester, traitement osmose, voilerie, sellerie, grément, accastillage, électronique, métallerie inox/alu...)
- **Stockage** de matériel.
- **Transport** des plaisanciers à une gare ou un aéroport proche.
- **Avitaillement** des plaisanciers pour leur croisière.
- **Convoyage** vers un port à flot ou retour.....
- **Vente** de bateaux
- **Magasin** d'accastillage
- ...

Mise à jour 20 Avril 2013

« France Port A Sec »

ZA de la Loire 44360 CORDEMAIS

(Association Loi 1901 n° 00442031517)

contact@france-portasec.fr - www.france-portasec.fr